

Celebrez Tous
BOCK MEYERBEER
35, Rue Doyenne
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

UN CLIENT SATISFAIT AMÈNE 5 CLIENTS NOUVEAUX
Voilà le secret qui a conduit au succès LA MAISON **AU SOLDEUR**
33, Rue Pierre-Motte, 33 ROUBAIX
87 Lille Chèques postaux

LE DEVOIR: Voter aujourd'hui pour M. Edouard Dubois

Le choix des électeurs républicains de Roubaix et Wattrelos-Est est certain: c'est le nom d'Edouard Dubois qui mettront dans l'urne, aujourd'hui, manifestant ainsi leur volonté de faire triompher les idées d'ordre et de paix sociales, en même temps que l'idée républicaine et démocratique.

Tandis que le candidat socialiste et le candidat communiste représentent l'opposition irréductible au gouvernement de concorde nationale de M. Poincaré et sont partisans d'une politique de division, de sectarisme, de dictature sociale, le candidat républicain, lui, est le défenseur depuis toujours du grand principe d'union qui, plusieurs fois déjà, a sauvé le pays; il est l'adversaire déclaré des doctrines révolutionnaires qui dressent les citoyens les uns contre les autres et il met toute son énergie à servir la République.

Le Conseil général n'a pas besoin de théoriciens du marxisme qui lui font perdre un temps précieux en manœuvres politiciennes. L'Assemblée départementale, par contre, ne peut se passer de bons administrateurs, de compétences économiques capables de bien gérer les affaires publiques.

Et pour les cas où la politique force les portes du Conseil, il est plus nécessaire d'y avoir des représentants fermement républicains, plutôt que les délégués, agissant par ordre, d'un soviet quelconque ou d'un comité exécutif.

Donc, électeurs de Roubaix et de Wattrelos, c'est pour Edouard Dubois qu'il faut voter. Ne vous laissez pas tromper par les injures et les violences des adversaires du candidat républicain: injures et violences passent; ce qui reste, c'est l'avenir de notre pays, la prospérité de notre région, la défense bien comprise de vos intérêts les plus chers.

Electeurs de Roubaix et de Wattrelos, votez contre la révolution! Votez pour la République!

Pas d'abstention! Votez tous pour Edouard Dubois!

Louis DARTOIS.



(Photo de Mayer.)
M. EDOUARD DUBOIS
Né à Larnoy le 6 octobre 1872. M. Edouard Dubois, qui avait débuté dans la vie comme ouvrier mécanicien, est aujourd'hui à la tête d'une importante maison de transports.

Il créa en 1889 la « Mutuelle Nodaud », qui est devenue l'une des plus puissantes sociétés de secours mutuels de la région.

Il a siégé durant dix années au Conseil municipal de Roubaix, pendant l'administration de M. Eugène Motte.

Vétérain des luttes politiques, sorti du peuple, connaissant ses besoins et l'aimant, M. Edouard Dubois était tout désigné pour porter, au scrutin d'aujourd'hui, le drapeau de l'Union Républicaine Démocratique.

Amanoullah réagit

Peshawar, 19 janvier. — La station radiotélégraphique de Peshawar a capté le message suivant émis par la station de Kandahar ou se trouve actuellement le roi Amanoullah: « Etant données les circonstances actuelles et la nouvelle menace de troubles du côté des rebelles, je retire mon abdication et je fais maintenant appel à toutes les tribus afghanes loyales de se rassembler sous mon drapeau. » L'appel de Amanoullah aurait été entendu par tous les chefs de tribus, à qui le souverain a déchu avant fait cadeau d'une appareil de T.S.F. à son retour d'Europe.

Amanoullah disposerait actuellement de dix-sept avions de bombardement.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DU VENEZUELA

Caracas, 19 janvier. — Le général José Garib, gouverneur de l'Etat de Sucre, annonce que deux cents cadavres ont déjà été retirés des ruines de Oumana, détruite en partie, comme on le sait, par un séisme.

Le nombre des blessés a été provisoirement fixé à mille, et les dégâts sont évalués à dix millions de dollars.

La politique douanière anglaise

On constate actuellement en Angleterre un fort courant d'opinion en faveur d'une protection plus étroite de l'industrie britannique par la mise en application d'un « droit de sauvegarde » qui frapperait de taxes très lourdes l'importation des produits étrangers. Ce revirement complet de la politique économique de nos voisins d'outre-Manche est surtout sensible dans la presse conservatrice. Celle-ci s'est faite le porte-parole de certains industriels qui se présentent lésés par la concurrence étrangère. On peut même dire que, selon toute probabilité, nous allons assister, si la prochaine consultation électorale ne moule pas la représentation politique du Royaume-Uni, à une évolution qui aboutira à la création d'un véritable tarif douanier anglais.

Cette évolution radicale de la politique douanière anglaise, jusqu'en ces derniers temps libre-échangiste, s'étant déjà manifestée il y a quelques années. En 1925-26, en effet, en vertu de la « clause de sauvegarde », des droits avaient été appliqués sur certains produits et notamment, dans le domaine textile, sur les dentelles et les soieries.

Les résultats de cette mesure ont été franchement mauvais. Les statistiques du « Board of Trade » établissent que le commerce de réexportation des dentelles a été perdu pour l'Angleterre et que la perte qui en résulte est de 2 millions de livres par an. Le commerce de réexportation des soieries a subi également un contre-coup très fâcheux.

Il n'est pas surprenant dès lors qu'une opposition très vive se manifeste dans le monde du négoce contre le protectionnisme que beaucoup considèrent comme une lourde erreur. Le libre-échange a fait de l'Angleterre la première nation commerciale du monde. Il permettait à ses marchands d'acheter n'importe où et de revendre n'importe où tous les genres d'articles, sans surcharges douanières. L'établissement d'une barrière douanière destinée à protéger l'industrie ne serait-il pas un coup mortel pour le commerce? On peut en tout cas affirmer avec certitude que tout pas en avant dans cette voie ne pourrait que diminuer son champ d'act on et, par conséquent, porter atteinte à sa prospérité. Il n'est d'ailleurs pas que le commerce anglais qui souffrirait de cette nouvelle orientation; les grandes banques de crédit de Londres qui jouent un rôle si important dans les transactions du monde entier, perdraient leur raison d'être. De plus, l'étranger s'est ému et l'Allemagne envisage déjà — la dépêche suivante en fait foi — des mesures de représailles:

Berlin. — Le Gouvernement allemand réclame qu'un droit d'entrée élevé soit perçu sur les tissus britanniques importés, et les efforts tentés en Angleterre pour faire entrer les lainages dans le « Safeguarding Industries Act » aboutissent.

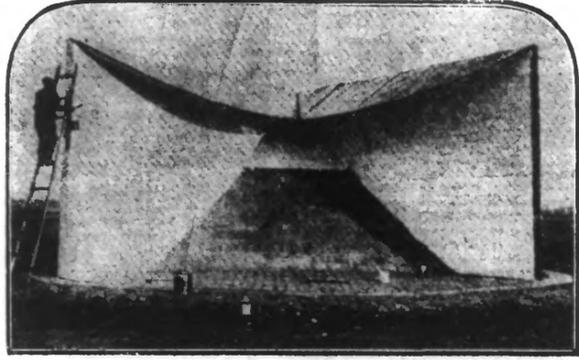
« Quant à l'industrie étrangère, directement intéressée, si des taxes frappaient l'entrée de ses produits sur le marché anglais, elle ne manquera pas de rechercher d'autres débouchés. Et elle s'adresserait en premier lieu aux clients même du négoce anglais que la surcharge de taxes mettrait vis-à-vis d'elle en état d'infériorité.

Depuis qu'il est question d'un revirement de la politique anglaise, des firmes étrangères, parmi lesquelles il en est de Roubaix, ont déjà planté des jalons dans des pays avec lesquels elles n'avaient jamais traité.

On le voit, la création d'un tarif douanier par l'Angleterre n'irait pas sans de sérieux inconvénients et il est permis de penser que le Gouvernement anglais hésitera avant de recourir à des mesures qui constitueraient un aven d'impuissance vis-à-vis de l'industrie continentale.

On conçoit que dans une question de cette importance notre industrie locale soit directement intéressée et que les patrons roubaixiens suivent avec attention la campagne protectionniste qui est menée par delà la Manche.

Pour recevoir les courriers aériens...



On vient d'élever sur l'aérodrome de Curtius Field une construction spéciale sur laquelle les avions, en plein vol, pourront déposer et prendre des colis (w.w.p.)

BILLET PARISIEN Evolution ou révolution

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)
Paris, 19 janvier 1929.
Le débat qui s'est institué à la Chambre sur les questions économiques et sociales a réitéré les vrais visages de la présente législature, résolument tournés vers l'avenir et avides moins d'idéologie que de réalisations dans tous les domaines.

Longtemps, certains esprits croyaient de bonne foi qu'à de rares exceptions près, les socialistes étaient seuls à se pencher sur le sort des travailleurs et à vouloir démocratiser la richesse.

L'imagination ayant dans les théories une part plus grande que la raison et que l'expérience, beaucoup de gens ne concevaient pas sans révolution l'avènement d'une ère de prospérité.

Mais les événements de la guerre et d'après-guerre ont fourni des termes de comparaison qui manquaient auparavant, les idées ont bien changé à cet égard.

Que nous a appris l'expérience? Que les pays dont la prospérité est la plus grande, et surtout la plus largement répandue dans les masses, sont incontestablement les Etats où la formule collaboration a été partout substituée à celle de la lutte des classes.

Par contre, parmi nos pays d'Europe qui pourtant ont été plus ou moins éprouvés par la plus terrible des guerres, c'est à la Russie que revient le record de la pauvreté et de la misère; à la Russie qui, précisément, a entrepris de mettre en pratique les théories socialistes.

Une si douloureux leçon de choses n'a pas pu échapper à nos compatriotes. Ils veulent qu'à la tête du pays figurent des novateurs et non des révolutionnaires. Le débat sur les questions économiques et sociales a montré que la Chambre de 1928 est plus que tout autre riche en hommes de ce genre.

Les interventions si remarquables de Messieurs Fouquier, Nicolle, Duval-Arnould répondent, n'en doutons pas, à la volonté populaire.

Un Gouvernement de s'inspirer de si fécondes suggestions.

LETRE DE BRUXELLES Les décisions de Borms

(D'un correspondant particulier)
Bruxelles, 19 janvier 1929.
Borms est libéré. On n'a même pas attendu que la loi votée par la Chambre et le Sénat ait reçu l'approbation constitutionnelle du Roi, sans laquelle elle est inexistante; on n'a même pas attendu qu'elle paraisse au Moniteur, seconde condition pour qu'elle puisse être applicable. Le Gouvernement, continuant ses faveurs au traître, l'a fait, sans coup férir, bénéficier d'une loi qui n'existait pas encore en fait. Jusqu'à la dernière minute, Borms aura ainsi joui de l'indulgence de l'autorité.

Comment veut-on, dans de telles conditions, que les partisans du chef de l'ancien Conseil des Flandres soient ramenés à la saine raison. Pour eux, les faveurs de l'Etat accordées à Borms sont autant de preuves de la non culpabilité de celui-ci. Pour apprécier cette constatation, il faut analyser l'atmosphère qui règne dans les milieux flamands, qui vivent et agissent et qui ne se contentent pas de discours et de gestes académiques. C'est une atmosphère de réparation et de victoire que l'on y respire.

Les gens qui s'agitent dans la maison de Borms ont un symbole. C'est le martyre et non le coupable que l'on fête.

C'est la réponse de Borms à la déclaration du Gouvernement et du Parlement: ramener le calme et l'apaisement. « C'est la prison qui en fait un martyr; libérez-le, il ne sera plus rien. » Ce fut le leit-motiv de mille discours, articles de journaux, conversations, débats. Borms est libéré. Ses premières déclarations sont des menaces. « Au moment de ma libération, a-t-il déclaré, on a voulu m'influencer, m'inciter à quitter le pays sous prétexte que j'y courrais un grave danger. Mais je ne veux pas fuir et je veux rester parmi les miens. »

« Les miens », entendez par là non seulement sa famille, mais aussi la Flandre; après quelques semaines de repos en Belgique et en Hollande, il reviendra en Belgique « pour reprendre l'œuvre commencée avant la guerre, la propagande en faveur du nationalisme flamand ».

Et il a précisé ainsi sa pensée: « Je suis débarrassé de mes droits civils et politiques jusqu'au 17 janvier 1930. D'ici là, je ne puis être ni conseiller communal, ni conseiller provincial, ni député, ni sénateur. Soit. Mais personne ne peut me fermer la bouche. Je suis libre de faire de la propagande et j'en ferai. »

C'est la réponse de Borms à la déclaration de M. le ministre Janson, mercredi, au Sénat, pour emporter le vote de la loi d'amnistie: « J'espère un vote unanime du Sénat sur le projet qui consacre une heureuse mesure d'apaisement ».

En fait, c'est Borms qui tient la corde. Rien ne s'oppose à ce qu'il réalise ses projets. Voudrait-il rester dans l'ombre qu'il ne le pourrait plus. La grande majorité des Flamands le considère comme un idéaliste. Les nationalistes flamands le saluent comme leur roi. Il a, dans toutes les classes sociales, des partisans ardents, enthousiastes, dont il est le porte-drapeau et l'inspiration. Et ce n'est pas lorsque 80.000 électeurs lui donnent une majorité formidable comme à Anvers, qu'un chef de parti, considéré comme un martyr, abandonne son poste de combat. S'imaginer le contraire, c'est tout ignorer de la vie publique. Borms est libre et va continuer.

L'ouverture du Salon de la Machine agricole à Paris

Paris, 19 janvier. — Samedi, s'est ouvert le VIII^e Salon de la machine agricole, qui restera ouvert jusqu'au 27 janvier prochain, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris.

M. Jean Hennessy, ministre de l'Agriculture, l'a inauguré officiellement le 19 janvier. Sous la conduite de M. Danbresse-Laba, président du Conseil d'Administration de l'Union des exposants de machines et outillages agricoles et des présidents des Chambres syndicales se rattachant à cette industrie, le ministre a successivement parcouru les quelque sept cents stands installés sous le hall immense et les divers pavillons du Parc.

Dans l'immense bâtiment qui longe l'avenue Ernest-Renan, ce ne sont que semoirs, faucheuses, moissonneuses, lieuses, batteuses etc., et tout ce qui, au point de vue mécanique, répond aux nécessités actuelles de la culture, par suite du manque de bras.

Dans un autre hall, c'est un ensemble pittoresque de charrettes de tous modèles, depuis le brabant simple jusqu'à la charrue multiple à moteur, construite pour les besoins de la grande culture. Dans une vaste salle attenante, avec un goût que l'on pourrait qualifier d'artistique, sont présentés les produits les plus beaux de notre pays, en tant que céréales, tubercules, fruits, etc.

Moteurs, tarares, trieurs, concasseurs, pulvérisateurs, tout l'appareillage de ce que doit ou peut contenir une ferme modèle, voisine avec les presses, les écrémeuses et autres ustensiles pour l'industrie laitière.

Le ministre est reparti à 10 h. 45, vivement intéressé par sa visite qui lui a permis de se rendre compte des progrès réalisés par l'industrie agricole française et étrangère pour pallier à la crise de la main-d'œuvre et intensifier la production agricole.

(Lire la suite page 4.)

UNE COLLISION DE TRAINS PRES D'ABERDEEN

Huit morts, trois cents blessés
Aberdeen (Marryland), 19 janvier. — Huit employés de chemin de fer ont été tués et trois cents voyageurs légèrement blessés dans une collision qui s'est produite ici entre deux trains de voyageurs, dont un rapide et un convoi de marchandises.

Le Gouvernement va protéger l'épargne française

Paris, 19 janvier. — Les ministres se sont réunis, ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Conseil des ministres s'est occupé des questions posées par les prochaines interpellations.

M. Henry Cléron, ministre des Finances, a fait approuver par le gouvernement, toute une série de mesures qu'il a préparées pour l'assainissement du marché et la protection de l'épargne publique.

1^o Le gouvernement insistera auprès des commissions saisies du projet de loi sur l'exercice de la profession de banquier, pour que ce projet soit rapporté et discuté le plus tôt possible.

2^o Le gouvernement va déposer, en demandant la procédure d'urgence, un projet de loi réglementant le démarchage à domicile.

3^o Egalement avec la procédure d'urgence, les Chambres vont être saisies d'un projet de loi sur la publicité des émissions financières et des sociétés commerciales.

4^o D'accord avec le Syndicat des banquiers en valeurs au comptant, un règlement du marché hors-cote sera publié lundi prochain.

5^o A la demande du ministre des Finances, le Syndicat des banquiers en valeurs au comptant se fera porter le contrôle des opérations de ses membres sur l'ensemble des opérations faites par les maisons de coulisse, y compris leurs participations dans les syndicats.

6^o La Commission instituée par le ministre des Finances pour l'examen des demandes d'introduction sur le marché des valeurs mobilières étrangères de valeurs coloniales et des sociétés holding fonctionnera à partir de lundi prochain.

7^o Des crédits vont être sollicités pour renforcer la Section financière du Parquet.

8^o Les ministres des Finances, de la Justice et du Commerce vont étudier par le Comité de législation diverses modifications à apporter à la loi de 1867, notamment en ce qui concerne le choix et les pouvoirs des commissaires aux comptes.

9^o Une Commission permanente va être instituée au ministère des Finances pour étudier et suggérer toutes les mesures propres à assurer l'assainissement complet du marché et la protection de l'épargne.

Le Conseil a nommé directeur de la voirie routière et tores hydrauliques un ministre des Travaux publics, l'ingénieur en chef Colson.

LA SANTE DU MARECHAL FOCH

L'amélioration persiste
Paris, 19 janvier. — M. René Dumou, secrétaire permanent de l'Académie française, a été le premier ce matin à s'inscrire sur le registre déposé à l'hôtel du maréchal Foch.

Les médecins ne sont arrivés que vers neuf heures. La maréchale Foch a fait dire peu après, que l'on constatait ce matin un mieux sensible dans l'état de santé de son mari.

Voici d'ailleurs le bulletin de santé rédigé par les médecins: « L'amélioration constatée hier, persiste aujourd'hui. »

Signé: Davenières, Heitz-Boyer.

NOS PILOTES dans la Coupe Schneider seront Sadi Lecointe, Lasne, Demougeot et Bonnet

La construction des quatre hydravions commandés par le gouvernement français en vue de la Coupe Schneider (Southampton, 6 et 7 septembre 1929) se poursuit chez les deux constructeurs; cependant on ne sait encore si les moteurs seront de la même marque ou de deux marques différentes; l'une des marques est française et l'autre est anglaise; pour être en accord avec le règlement, les moteurs étrangers devraient être fabriqués sur notre territoire.

Les cellules sont sur le chantier et déjà on a prononcé les noms des quatre pilotes. Sadi Lecointe Lasne, le lieutenant de vaisseau Demougeot et le lieutenant Bonnet ont été choisis pour mener les quatre bolides aériens dans la grande compétition internationale.

L'AFFAIRE DUMEZ

Les sinistres se sont portés partie civile
La Coopérative de reconstruction de la ville de Bailleul vient de se porter partie civile dans le procès Dumez.

Cette constitution entraîne probablement une expertise en comptabilité. Elle retardera aussi, il va sans dire, la comparution de l'ex-maire de Bailleul devant le tribunal civil, où il ne sera guère traduit qu'en avril prochain, très vraisemblablement.

Autour de l'application de la loi du 23 mars 1928

LA REVISION des dommages de guerre industrielle

COMPORTANT
LA REVISION des dommages de guerre industrielle

Au cours de sa dernière réunion, la Chambre de commerce de Tourcoing a eu à examiner une très importante question concernant l'application de la loi du 23 mars 1928 comportant la révision des dommages de guerre industriels.

Cette loi avait été votée, dans le sens but de supprimer les inégalités de traitement qu'avaient fait naître les différentes interpellations de la loi du 17 avril 1919 et, ainsi, établir un principe de stricte égalité entre tous les sinistrés.

Voici, sur cette question, quelques constatations faites par la Chambre de commerce de Tourcoing:

L'objet de la loi du 23 mars 1928
L'ensemble des associations de sinistrés constatant que l'article 13 de la loi du 17 avril 1919 avait été interprété de façon très différenciée par les juridictions successives des dommages de guerre, principalement en ce qui concernait l'attribution des frais supplémentaires sur les produits finis dépendant d'exploitations industrielles, ont accepté, en son esprit, de décider l'annulation pure et simple de toutes les décisions antérieures comportant attribution de frais supplémentaires sur les produits finis (avec une limite de 300.000 francs pour éviter de toucher au dossier des petits commerçants, industriels ou artisans).

Une fois décidée cette annulation des décisions antérieurement rendues et, par voie de conséquence, toutes les indemnités antérieurement attribuées ayant été rapportées à une caisse de compensation, il s'agissait de répartir le produit de ces rapports entre tous les sinistrés suivant un principe d'indemnisation uniforme.

Cette loi accorde, dans ses termes, un droit de participation aux caisses de compensation basé sur:

1^o Droit au remplacement des produits fabriqués au début de la guerre sur ordre ou invitation des autorités françaises qualifiées;

2^o Droit au remplacement des produits finis réquisitionnés à concurrence du stock normal et habituel nécessaire à la marche commerciale de l'entreprise.

Ce droit doit être assuré à tous les sinistrés, sans aucune distinction à faire entre eux, suivant la date à laquelle ils ont été jugés.

Divergences d'interprétation

La Chambre de commerce de Tourcoing a eu l'occasion de constater que de nombreuses divergences existaient quant à l'interprétation de la loi du 23 mars 1928, par les différentes juridictions départementales, et c'est là, la raison des protestations actuelles.

Voici comment notre Chambre de commerce pose son point de vue:

Qu'une loi nouvelle soit diversement interprétée par les juristes.

C'est un fait absolument coutumier, car toute loi nouvelle exige des tribunaux un travail d'adaptation, de compréhension. C'est de ce travail que naissent les divergences de sens et d'esprit. Des groupements, aux intérêts trop marqués, ont cherché à tirer profit de cette interprétation jurisprudentielle, pour réclamer une interprétation nouvelle.

Cette prétention ne peut se soutenir parce que:

1^o La loi du 23 mars 1928 est une loi interprétative de la loi du 10 avril 1919.

Il n'y a pas lieu de l'interpréter à son tour; elle est très nette en ses termes et son esprit.

2^o Cette loi est en application depuis plusieurs mois. De nombreuses décisions ont été rendues. Il faut laisser les tribunaux poursuivre leur travail.

Et l'assemblée de conclure:

En tout état de cause, si des divergences d'interprétation se manifestent, un seul moyen existe de remettre les choses dans l'ordre normal.

Décider qu'un recours à la Commission supérieure sera assuré à tous les sinistrés révisés.

Quelles sont les divergences principales?

A cet exposé succinct et précis, ajoutons quelques détails complémentaires sur un des points litigieux.

Nous avons dit que la loi accordait aux sinistrés un droit de participation aux caisses de compensation, basé sur... 1^o le droit de remplacement des produits finis réquisitionnés à concurrence du stock normal et habituel nécessaire à la marche commerciale de l'entreprise.

Dans l'attribution des indemnités, certains industriels ont touché une somme supérieure à celle que fixe la nouvelle loi, dans l'application de ce qu'on appelle le « stock normal ». C'est-à-dire « la production de trois mois de travail », d'autres n'ont pas atteint cette base; enfin, il en est qui n'ont rien touché.

Ce que l'on demande, c'est la juste répartition du produit des rapports faits, à la Caisse de compensation, entre tous les sinistrés suivant un principe d'indemnisation uniforme.

Ce que, très judicieusement d'un principe d'indemnisation uniforme, car sur ce point, certains tribunaux ont une interprétation erronée.

C'est ainsi, par exemple, que les industriels qui auraient touché une indemnité inférieure à celle à laquelle leur donne droit leur « stock normal », seraient considérés comme étant suffisamment indemnisés, alors que l'on accorderait à ceux qui n'auraient encore rien touché, la totalité de l'indemnité d'un « stock normal ».

Ce que l'on demande, c'est la juste répartition du produit des rapports faits, à la Caisse de compensation, entre tous les sinistrés suivant un principe d'indemnisation uniforme.

M. Forgeot, ministre, a d'ailleurs été touché de la question et a promis son arbitrage dans cette affaire. C'est donc, dire à l'avance, qu'elle recevra la solution logique qui convient et qui correspond exactement au vœu de la Chambre de commerce de Tourcoing.

M. J. Sn.

BOUKHARINE N'EST PLUS PRESIDENT DE L'INTERNATIONALE DE MOSCOU

Londres, 19 janvier. — L'« Evening News » reproduit une nouvelle de Riga suivant laquelle M. Boukharine, président de l'Internationale communiste, a été déposé par M. Staline, à la suite d'une nouvelle controverse relative à l'activité de l'Internationale à l'étranger.